

*Questions orales*

## LE RÔLE DES BANQUES À CHARTE—L'AUGMENTATION DES BÉNÉFICES

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Monsieur le Président, il convient de faire remarquer que la politique du ministre des Finances, qui essaie d'empêcher les taux d'intérêt de monter et d'assurer la direction de l'économie, a profité surtout aux banques canadiennes. Nous avons appris l'autre jour qu'en 1983 elles avaient réalisé des centaines et des centaines de millions de dollars de bénéfices. En fait, les bénéfices intérieurs de la Banque royale du Canada ont augmenté de 130 p. 100 en 1983, par rapport à 1982, une des plus fortes augmentations de toute l'histoire de la banque au Canada. Comment se fait-il que le ministre des Finances continue à se faire dicter sa conduite par les banques? Pourquoi ne commence-t-il pas à accorder un peu d'attention à la population de notre pays et n'adopte-t-il pas une politique des taux d'intérêt qui soit conforme à l'opinion des gens et non à celui des banques?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Monsieur le Président, plus j'entends le député, plus je pense qu'il devrait appartenir au parti du crédit social plutôt qu'au Nouveau parti démocratique.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lalonde:** Je ne veux pas dire le crédit social de Colombie-Britannique, mais le vrai crédit social du major Douglas lui-même.

Je ne reçois pas de directives des banques. J'ai consulté nombre de groupes de Canadiens lors de la préparation des deux derniers budgets, des dirigeants syndicaux, des représentants de l'industrie, des agriculteurs, des consommateurs, des groupes de femmes. C'est ce que j'ai fait et c'est ce que j'ai l'intention de continuer à faire. La politique que j'ai proposée est le résultat de toutes ces consultations. Elle est destinée à aider le Canadien moyen et à faire en sorte que l'on crée des emplois au cours des prochaines années dans le secteur privé, là où ils doivent être créés, notamment dans le secteur de la petite et de la moyenne entreprise. Voilà l'orientation de mon dernier budget et des précédents et j'ai l'intention de poursuivre cette politique, car j'estime que c'est la meilleure pour le pays.

\* \* \*

## LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

## LE RÔLE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

**L'hon. Ron Huntington (Capilano):** Monsieur le Président, en l'absence du président du Conseil du Trésor, je voudrais poser ma question au très honorable premier ministre. La mesure législative concernant la société de la Couronne n'aborde pas le problème essentiel qui touche au rôle du conseil d'administration des sociétés de la Couronne. Vu que, dans la nomination du président directeur général par le gouverneur en conseil, il n'a nullement été tenu compte des recommandations de la Commission royale Lambert, ainsi que de celles du vérificateur général et du comité des comptes publics, le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi le

gouvernement ne s'est pas intéressé à cet élément essentiel de la responsabilité des sociétés de la Couronne?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le Président, le projet de loi traite au contraire de ce sujet, même si ce n'est pas de la façon dont l'aurait souhaité le député, ce qui n'a rien d'étonnant. Si le député désire contester la substance du projet de loi, nous ferons en sorte qu'il ait la possibilité de le faire au début du débat en deuxième lecture.

## L'EXEMPTION DU CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

**L'hon. Ron Huntington (Capilano):** Monsieur le Président, si le projet de loi est tellement bien conçu, pourquoi y a-t-on laissé de côté 109 entreprises mixtes et leurs filiales? Le très honorable premier ministre pourrait peut-être nous expliquer aussi pourquoi le centre de recherches pour le développement international bénéficie exceptionnellement d'une exemption complète?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le Président, dans ce dernier cas, c'est parce que le CRDI est une société très particulière. Comme le député le sait probablement, environ la moitié de ses administrateurs ne sont pas des citoyens canadiens. Ce sont des ressortissants d'autres pays. Il en avait été décidé ainsi quand le Parlement a adopté ce projet de loi il y a plus de dix ans. Cette décision visait à faire en sorte que l'organisme en question, qui constitue un exemple pour d'autres pays qui désireraient imiter le Canada en créant un centre de recherche sur les problèmes nord-sud, ne mette pas en œuvre la politique du gouvernement. C'est parce que cette société se trouve dans une situation très particulière que nous avons décidé de la traiter différemment.

Dans la première partie de sa question qui portait sur les administrateurs, monsieur le Président, le député a parlé d'un grand nombre d'entreprises mixtes. Je ne sais pas à quels organismes il pensait en particulier. Toutefois, il est probable qu'il ne s'agit pas de sociétés de la Couronne, mais plutôt de sociétés dans lesquelles le gouvernement détient des actions sans en avoir le contrôle.

\* \* \*

## LE COMMERCE

## L'EXPORTATION DU PAPIER JOURNAL VERS LES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du Commerce international. Je désire attirer son attention sur le fait que la Communauté économique européenne a limité à 500,000 tonnes au lieu de 1.5 millions de tonnes la quantité de papier journal que nous pouvons lui exporter en franchise. Nous avons alerté le GATT. Je voudrais que le ministre nous dise ce que le gouvernement fédéral a prévu pour défendre notre cause auprès du GATT et faire en sorte que cette décision soit abrogée? Je voudrais également savoir s'il se rend compte de la gravité des conséquences d'une telle mesure pour notre industrie des pâtes et papier?